



Vous avez choisi ou êtes sur le point de confier une mission de conseils et d'accompagnement à un professionnel réglementé et contrôlé. Ce document résume toutes les informations légales que nous devons vous communiquer dès le début de nos échanges. Ce document est régulièrement mis à jour sur le site internet : <https://www.conseilsenpatrimoine.com> où vous pourrez le consulter et le télécharger.

L'ENTREPRISE

Conseils et Suivis en Patrimoine

EURL au capital de 500 000 € RCS Saintes 799 453 865 NAF : 6619B

Adresse du siège social : 26 rue des Cordeliers 17800 PONS

Sébastien BRODU (gérant) : tél 06.86.38.04.17. cgp1@conseilsenpatrimoine.com

Laëtitia GALOGER (assistante) tél : 07.49.46.19.66 assist1@conseilsenpatrimoine.com

Marianne PORTEJOIE (assistante) tél : 07.69.37.90.04 assist2@conseilsenpatrimoine.com

Anny FOURNIER (assistante) tél : 07.66.38.04.76 assist3@conseilsenpatrimoine.com

Méline VIGREUX (assistante) tél : 07.67.82.37.73 assist4@conseilsenpatrimoine.com

Maëlie DURAND (conseillère) tél : 07.69.19.69.63. cgp4@conseilsenpatrimoine.com

Léa MARTIN (conseillère) tél : 07.64.65.12.34. cgp4@conseilsenpatrimoine.com

Nathan JOISNOT (conseiller mandataire en assurance) tél : 07.66.72.50.65 : cgp2@conseilsenpatrimoine.com

MODE DE COMMUNICATION

Le conseiller pourra utiliser tout mode de communication avec son client : Téléphone, SMS, mail, courrier.

STATUTS LEGAUX ET AUTORITES DE TUTELLE

La société Conseils et suivis en patrimoine est inscrite au Registre unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance sous le numéro d'immatriculation **14002679** en qualité de :

• Courtier d'assurance ou de réassurance (COA - type B - niveau 1)

Catégorie courtier type B. L'activité d'IAS est contrôlable par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) adresse courrier : 4 Place de Budapest, 75436 PARIS cedex 09 et internet : <http://www.acpr.banque-france.fr/accueil.html>
(Membre de l'Anacofi courtage)

• Mandataire d'intermédiaire en opérations bancaires et services de paiement (MIOBSP)

L'activité d'IOBSP (Intermédiaire en Opérations de banque et Services de Paiement) est contrôlable par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (4 Place de Budapest, 75436 PARIS cedex 09 et internet : <http://www.acpr.banque-france.fr/accueil.html>)
(Membre de l'Anacofi courtage)

Vous pouvez vérifier ces immatriculations sur le site internet ORIAS : <https://orias.fr/welcome>

ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

Votre conseiller dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de l'ANACOFI, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances. Cette police a été souscrite auprès de Zurich Insurance sous le numéro 740026945 RD00024057t/0 : Zurich Insurance 112 Av de Wagram, 75017 PARIS

A ce jour, aucun sinistre n'a été déclaré auprès de la compagnie.

	IAS	IOBSP
Responsabilité Civile Prof. à hauteur de :	2 500 000€ par sinistre par an	2 000 000€ par sinistre par an
Garantie financière	115 000€ par an	115 000€ par an

TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par monsieur Sébastien BRODU pour le bon suivi administratif des dossiers clients. Elles sont conservées pendant 5 ans après la fin de la relation d'affaire et sont destinées aux

salariés du cabinet et à nos partenaires (courtiers en crédit, assureurs, notaires) qui sont susceptibles d'étudier votre dossier. Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès, d'opposition, d'effacement, de limitation du traitement, de portabilité des données vous concernant et les faire rectifier en contactant : Sébastien BRODU par mail à cgp1@conseilsenpatrimoine.com. Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL.

LES RELATIONS AVEC NOS PRINCIPAUX PARTENAIRES

NOM	NATURE	TYPE D'ACCORD	Mode de rémunération
Apicil Life, Spirica (Crédit Agricole), Suravenir (Crédit Mutuel), Cardif ou AEP (BNP), Axa Thema (Axa), Generali, Spirica (Crédit Agricole), Allianz Luxembourg, Génération Vie...	Assureur	Courtage d'assurance	Frais d'acquisition et commissions annuelles
Edmond de Rothschild, UAF, Intencial	Plateformes de services	Echanges professionnels	Aucun
Elois / Axelliance / Cypres / April	Courtier grossiste IARD	Courtage d'assurance	Honoraires et / ou commissions
Empruntis Saintes	Courtier en crédit	Echanges professionnels	Aucun
Finorion, UAF, Intencial, CGPE	Plateformes de services	Echanges professionnels	Aucun
SCP Notaires Jonzac	Notaires	Echanges professionnels	Aucun
Réseaux FIMECO / CGO / CER	Experts comptables	Echanges professionnels	Aucun

Aucun partenaire n'est présent au capital de la société Conseils et Suivis en Patrimoine

MODE DE FACTURATION ET REMUNERATION DU PROFESSIONNEL EN FONCTION DES STATUTS

INTERMEDIATION EN ASSURANCE OU EN OPERATION DE BANQUE :

Le client est informé que pour tout acte d'intermédiation, le cabinet est rémunéré sur une partie des frais d'investissements prélevés par le partenaire auxquels s'ajoutent une fraction des frais de gestion qui est au maximum de 100% de ceux-ci (représente ici la rémunération maximale en taux, perçu par un conseiller/intermédiaire de la part d'un partenaire et sur un client). Cette rémunération varie de 0% à 1% en fonction des conventions. Le détail vous sera remis lors de vos décisions d'investissements en fonction de votre choix d'investissement.

HONORAIRES DE CONSEILS SUR PRESENTATION D'UN DEVIS :

Les honoraires au temps passé : La facturation s'effectue au temps passé sur la base d'un taux horaire de 100 € HT de l'heure (120 € TTC). Pour toutes prestations de conseils nécessitant un degré d'intervention complexe, Il sera réalisé un devis

Et/ou

Les honoraires au forfait : Les honoraires peuvent dans certaines hypothèses être forfaitaires. Les honoraires forfaitaires sont applicables aux procédures simples ou soumises à peu d'aléa ainsi qu'à la rédaction de certains contrats. Le montant du forfait peut être fixé en fonction de l'intérêt pécuniaire du dossier et sera indiqué dans un rapport de conseil. **L'honoraire forfaitaire couvre l'intégralité du dossier, depuis le premier rendez-vous, jusqu'à l'exécution de la mission, en passant par l'ensemble des actes de procédures rédigés, la correspondance, les mises en relations, les appels téléphoniques, etc.**

TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

(Article 325-23 du RGAMF et Instruction AMF n° 2012-07 du 13/07/12-Maj 24/04/13, 20/11/13 et 17/10/2014)

Modalités de saisine de l'entreprise : Pour toute réclamation votre conseiller peut être contacté selon les modalités suivantes :

Par courrier : **Conseils et suivis en patrimoine**, 26 rue des Cordeliers, 17800 PONS

Téléphone : 07.69.37.90.04 mail : cgp1@conseilsenpatrimoine.com

Traitement des réclamations : Votre conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- dix jours ouvrables maximum à compter de la date d'envoi de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;
- deux mois maximum entre la date d'envoi de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client.

Saisir un médiateur :

I - Médiateur compétent litiges avec une entreprise : Médiateur de l'Anacofi, 92 rue d'Amsterdam, 75009 Paris

II - Médiateurs compétents litiges avec un consommateur :

- Pour les activités d'assurance : La Médiation de l'Assurance, TSA 50110, 75441 PARIS CEDEX 09.

Site internet : <http://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+médiateur>. Email : le.mediateur@mediation-assurance.org

Document remis au client le

NOM : \$NOM_CONTACT\$

Prénom : \$PRENOM_CONTACT\$

Le gérant Sébastien BRODU

